

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/013 DU 10 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES AU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/02 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant Modification du Décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article1 : Est nommé Directeur Général des Etudes Stratégiques et des Statistiques :

Gén Bde Pol MANIRAKIZA Sylvestre, OPN 0324 de la matricule.

Article2 : Est nommé Directeur du Budget et des Approvisionnements à la Direction Générale de l'Administration et de Gestion :

Lt-Col Pol NZIRUBUSA Juste, OPN 0840 de la matricule.

Article 3 : Est nommé Directeur du Génie des Travaux de Protection Civile à la Direction Générale de la Protection Civile et de la Gestion des Catastrophe :

Col Pol MASABO Salvator, OPN 0187 de la matricule.

Article 4 : Est nommé Inspecteur Technique chargé des Operations à l'Inspection Générale du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique :

Col Pol NIBIGIRA Olivier, OPN 0954 de la matricule.

Article 5 : Est nommé Directeur Adjoint du Centre de Formation des Opérations de Maintien de la Paix :

Lt-Col Pol GAKWIRIKIYE Etienne, OPN 1313 de la matricule.

Article 6 : Est nommé Directeur du Centre National des Operations d'Urgences à la Direction Générale de la Protection Civile et de Gestion des Catastrophes :

Col Pol NZOMWITA Léandre, OPN 0738 de la matricule.

Article 7 : Est nommé Commissaire Provincial Ngozi de la Protection Civile et Gestion des Catastrophes :

Lt-Col Pol NTAMWANA Jérémie, OPN 0913 de la matricule.

Article 8 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 9 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 10 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Hon. Martin NITERETSE.